



Refus de résiliation assurance habitation par l'assureur

Par **paulo59123**, le **16/04/2009** à **15:38**

Bonjour,

J'ai résilié mon assurance habitation, dans les délais, par lettre recommandée électronique avec AR.

L'assureur a refusé cette résiliation car la lettre n'était pas signée (car lettre électronique) et car la date d'échéance était erronée (erreur d'1 mois).

Aujourd'hui l'assureur me réclame la cotisation et des intérêts. Est-ce que je dois régler cette cotisation ?

Merci de votre aide

Paulo

Par **jeetendra**, le **16/04/2009** à **16:05**

bonjour, si la résiliation n'a pas été faite dans les règles, la réaction de l'assureur est conforme au Droit des Assurances, essayez si possible de trouver un arrangement, courage à vous, cordialement